

synthèse

RAPPORT 2025

La marchandisation des associations trouve ses racines dans un double processus. À partir des années 1980, la nouvelle gestion publique (new public management) assure que les méthodes du privé lucratif peuvent rendre plus efficaces, au sens économique, les services publics et par ricochet les associations. Elle implante dans ces derniers les outils de management issus de l'entreprise privée lucrative, présentés comme plus légitimes et plus à même de faire mieux avec moins. Dans ces mêmes années, la construction du marché unique européen impose un cadre économique commun à tous ses membres avec une règle d'or : la concurrence doit y être libre et non faussée. Dans ce cadre, les associations sont soumises aux mêmes règles que les entreprises en l'absence de statut associatif spécifique au niveau européen.

Ce double processus marque un recul de la subvention de fonctionnement au profit des appels à projet et appels d'offre, qui répondent aux règles de la concurrence. La part des subventions dans le budget des associations est ainsi passée de 34% en 2005 à 20% en 2020. La part de la commande publique a, à l'inverse, augmenté de 17% en 2005 à 29% en 2020. Cette transformation du financement public place les associations en concurrence entre elles mais aussi avec des entreprises privées lucratives. Le développement de la commande publique et le recul de la subvention de fonctionnement nourrissent également un processus d'instrumentalisation des associations. Elles intègrent une posture de prestataire de service au détriment de leur fonction démocratique d'interpellation, au détriment de leur participation à la construction de l'intérêt général. Enfin, il aboutit à une restriction des libertés associatives ; les associations, perçues ou positionnées comme prestataires de service, ne sont plus légitimes à porter une parole politique, une interpellation critique.

Certaines associations accompagnent ce tournant néolibéral. Elles se revendiquent de l'entrepreneuriat social qui valorise une démarche individuelle, de

construction d'une solution à une problématique sociale ou environnementale en s'appuyant sur les méthodes et outils de l'entreprise privée lucrative. Une vision qui invisibilise et dépolitise les initiatives associatives collectives et nourrit le terreau de la financiarisation des associations. Cette financiarisation s'appuie sur le récit que des mécanismes de marché peuvent répondre à des problématiques sociales ou environnementales. Parmi ces mécanismes de marché, l'investissement à impact propose aux grands acteurs financiers d'adresser leur investissement vers des solutions aux problèmes sociaux et environnementaux. Faire « le bien » et du profit devient possible et ouvre tout un nouveau marché financier. Il accélère la transformation des financements associatifs, le recul des financements publics, puisque la subvention peut dès lors être remplacée par de l'investissement à impact. Enfin, il questionne le rôle des associations puisque désormais les entreprises peuvent se prévaloir de missions sociales ou écologiques. Le cœur de ce mécanisme est la notion de mesure d'impact social ou écologique. Elle permet d'accoler à une action une valeur monétaire et ouvre aux entreprises la possibilité de se prévaloir, tout comme les associations, d'un impact social ou écologique. Les associations sont de plus en plus sommées de mesurer leur impact social, les méthodes d'évaluation se transforment pour correspondre à ce nouveau besoin et interroge les pratiques associatives, brouille un peu plus les frontières entre le lucratif et le non-lucratif.

Face à ces processus de marchandisation et de financiarisation, quelles perspectives pour les associations ? Quelles pistes pour se dégager de ces facteurs d'affaiblissement ? Quels leviers pour redonner du pouvoir démocratique à ces espaces essentiels ? Nous avons dégagé trois pistes et trois leviers pour envisager la protection des effets du marché ou la « démarchandisation » des associations.

À l'instar du conseil économique social et environnemental dans son avis sur le financement des associations, il nous semble tout d'abord essentiel de repenser

la notion de subvention pour l'inscrire comme nécessité vitale face à l'affaiblissement démocratique en cours. Le soutien public à ces acteurs de l'intérêt général, à ces espaces d'interpellation citoyenne participe de la vitalité démocratique. Il nécessite toutefois de repenser les modalités de distribution de cet argent public pour le démocratiser. En ce sens, la proposition portée par le Collectif pour une sécurité sociale de l'alimentation est inspirante. Elle vise à sortir l'alimentation des mécanismes de marché en s'inspirant du modèle de la Sécurité sociale d'après-guerre, auto-organisée jusqu'en 1967. Cette extension de la Sociale pourrait également s'imaginer pour organiser le financement des associations et sortir d'une posture de prestataire de service pour entrer dans une perspective de co-construction des politiques publiques.

Cette perspective exigeante nécessite de sortir d'un contexte de défiance, qui s'accroît à chaque nouvelle attaque contre les libertés associatives, pour rétablir un climat de confiance. L'exemple du soutien public de la Belgique francophone à l'éducation permanente (équivalent de l'éducation populaire en France) est très inspirant. En Belgique francophone, un décret soutient de façon pérenne les associations d'éducation permanente tout en affirmant leur rôle de critique des pouvoirs établis. Ce soutien s'inscrit dans une perspective d'émancipation sociale collective. Face aux enjeux sociaux et écologiques actuels, elle pourrait nourrir un objectif de décroissance, entendu comme un horizon politique souhaitable pour nous permettre de vivre mieux, bien vivre, de construire des modes de vie soutenables et souhaitables écologiquement et socialement. Comment un tel financement pourrait voir le jour en France et comment pourrait-il inspirer un cadre européen de soutien aux associations citoyennes ? Un questionnement essentiel à l'heure où la montée de régimes autoritaires restreint l'espace civique, attaque les libertés associatives et prive les collectifs citoyens de leur capacité à interpeller les pouvoirs qu'ils soient politiques ou économiques.

Ce soutien à l'interpellation citoyenne peut être pensé et construit comme une avancée démocratique qui s'appuie déjà sur des expérimentations ou dispositifs à l'échelle de collectivités territoriales. Ces collectivités territoriales progressistes pourraient demain ouvrir des espaces « refuges » dans un contexte de régime autoritaire. Elles permettent d'envisager des voies possibles vers une co-construction de politiques publiques, entendue sous son acceptation la plus exigeante de partage du pouvoir et de la décision. Elle

redonne aux associations un rôle politique, de participation à la vie de la cité et les protège d'une instrumentalisation délétère pour la vitalité démocratique. Ces « laboratoires de démocratie avancée » tentent de créer un environnement institutionnel favorable aux libertés associatives dans un contexte où la défiance, notamment concrétisée par le contrat d'engagement républicain, marque une étape supplémentaire dans les processus de marchandisation/financiarisation. L'association, perçue comme opératrice de politique publique au rabais, n'est plus du tout entendue comme une légitime actrice politique, c'est-à-dire participante pleine et entière à la vie de la cité. À l'inverse, l'association construite comme un commun de proximité, permettrait de repenser le rôle politique des associations et leur place dans le monde économique et social.

Notre démarche de décryptage des processus de marchandisation/financiarisation entamée lors du premier rapport de notre observatoire et poursuivie dans ce deuxième rapport répond à un besoin vital qui se résume par cet ancien slogan d'Act-up : Savoir = Pouvoir. L'objectif n'est pas uniquement de documenter ces processus mais de se les approprier pour pouvoir mieux les contrer. Notre deuxième rapport met en ce sens en avant trois pistes possibles d'appui pour renforcer le financement associatif, revendiquer le soutien public aux associations, c'est-à-dire aux initiatives citoyennes, soutenir la capacité des citoyens à avoir prise sur ce qui les concerne, à interpeller les pouvoirs établis, qu'ils soient publics ou privés. Pour cela, il semble nécessaire de démocratiser les modalités d'attribution de cet argent public, celui de nos impôts, dont nous avons toute légitimité pour organiser sa répartition. Face aux grands enjeux politiques, écologiques et sociaux qui nous font face, il nous semble que la bifurcation nécessaire ne peut se construire que sur le renforcement de ces associations citoyennes dont l'objet premier reste la mise en commun de connaissance ou d'activité dans un but autre que le partage de bénéfices, principe de la non-lucrativité. Ce principe fondamental inscrit l'action des associations dans une visée d'intérêt général, essentielle pour construire la bifurcation nécessaire.